

# Séance du 21 janvier 2016

---

**Nombre de Conseillers** : 22 en exercice  
21 Votants

**L'An deux mille quinze le vingt et un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 18 janvier 2016

**PRÉSENTS** : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mr EPRON Didier, adjoint, Mme VIOT Laurence, adjointe, FERCHAUD Michel, adjoint. Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme PINEAU Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie, et Mr SORIN Freddy.

Conseillers excusés : Olivier GRAVELEAU.

**Secrétaire de séance** : Mr Stéphane BECQUART.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le compte rendu du Conseil du 11 janvier 2016.**

## **I – AVENANT N°9 A LA CONVENTION OGEC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de forfait communal entre l'OGEC Ecole Notre-Dame et la commune signée le 21 mai 2007. Il a été convenu qu'elle fera l'objet d'un avenant annuel et que l'évaluation du coût de l'élève public sera réalisée chaque année.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°9 à la convention à intervenir avec l'OGEC.

Pour cette année le montant de la participation communale sera de 88 825 euros.

**A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, décide :**

**- D'ACCEPTER les termes de l'avenant tels qu'ils sont présentés,**

**- DE CHARGER Monsieur le Maire de signer ledit avenant avec les représentants de l'OGEC.**

## **II – CONVENTIONS ASSOCIATIONS TEMATOUT ET BOUT'CHOU**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros, il y a lieu de signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiaires. A ce jour, deux associations sont concernées par cette obligation législative : Tématout et les Bout'chou.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Mr le Maire à signer ces conventions.

**A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER Mr le Maire à signer les conventions avec les associations susvisées.**

### **III – BUDGETS 2016 –**

#### **a) Autorisation de programme/crédits de paiement n° 1 (AP/CP Pôle enfance).**

En 2014, puis en 2015, il a été réalisé 569 160 euros. Le solde d'un montant de 1 228 605 euros fera l'objet d'un crédit de paiement en 2016.  
Ainsi, l'AP/CP n° 1 est planifié comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
1	Pôle enfance	1 797 225 €	164 304 €	404 856 €	1 228 065 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU l'avis favorable émis par la commission finances.

**DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessus.**

**AUTORISE le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016 indiqués ci-dessus.**

#### **b) Autorisation de programme/crédits de paiement n° 2 (AP/CP Carrefour des 5 routes).**

Le budget prévisionnel pour les travaux d'aménagement du carrefour des 5 routes est estimé à 420 000 euros TTC.

Ces travaux devant s'échelonner sur deux exercices, il y a lieu de proposer au conseil municipal de fonctionner avec les AP/CP.

Ainsi, l'AP/CP n°2 serait planifié comme suit :

AP/CP	Libellé	CP 2015	CP2016	CP 2017
N°2	Travaux carrefour des 5 routes	12 970 euros	29 377 euros	377 653 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,  
VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,  
VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,  
VU l'instruction codificatrice M14,  
VU l'avis favorable émis par la commission finances.

**DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées ci-dessus.**

**AUTORISE le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016 indiqués ci-dessus.**

c) **Résultats 2015.**

*Section de fonctionnement*

Résultat reporté	197 908,93 euros
Affectation compte 1068 (investissement)	325 947,00 euros
Dépenses de fonctionnement	1 804 144,30 euros
Recettes de fonctionnement	2 049 203,38 euros
Résultat de l'année	245 059,08 euros
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>442 968,01 euros</b>

*Section d'investissement*

Résultat reporté	208 792,65 euros
Dépenses d'investissement	1 649 171,58 euros
Recettes d'investissement	1 490 897,95 euros
Résultat de l'année	- 158 273,63euros
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>50 519,02 euros</b>

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les résultats de l'exercice 2015.**

**d) Fiscalité 2016.**

Pour 2016, la commission finances propose une hausse des taux modérée de 1,5%. Les taux seraient donc :

Taxe d'habitation .....	14,39 %
Taxe foncière sur le bâti .....	22,97 %
Taxe foncière sur le non bâti .....	42,38 %

**Avec 20 voix pour et une abstention, le Conseil municipal approuve la proposition de la commission finances d'augmenter de 1,5% les taux de fiscalité.**

**e) Vote du budget principal 2016 de la commune.**

*1) Section de fonctionnement :*

*En recettes :*

<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>442 968 euros</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>7 500 euros</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>30 000 euros</i>
<i>Produit des services, du domaine</i>	<i>129 784 euros</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>1 312 948 euros</i>
<i>Dotations, subventions et participations</i>	<i>507 000 euros</i>
<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>33 300 euros</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>5 130 euros</i>
<b><u>Total Recettes :</u></b>	<b><i>2 468 630 euros</i></b>

*En dépenses :*

<i>Charges à caractère général :</i>	<i>676 689 euros</i>
<i>Charges de personnel :</i>	<i>825 353 euros</i>
<i>Atténuation de produit :</i>	<i>25 736 euros</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections :</i>	<i>30 000 euros</i>
<i>Autres charges de gestion courante :</i>	<i>407 884 euros</i>
<i>Charges financières :</i>	<i>25 000 euros</i>
<i>Charges exceptionnelles :</i>	<i>35 000 euros</i>
<i>Virement section d'investissement :</i>	<i>442 968 euros</i>
<b><u>Total dépenses:</u></b>	<b><i>2 468 630 euros</i></b>

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les recettes et dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.**

2) Section d'investissement :

*En recettes :*

<i>Solde d'exécution reporté :</i>	<i>50 519 euros</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement:</i>	<i>442 968 euros</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections :</i>	<i>30 000 euros</i>
<i>Dotations, fonds divers et réserves :</i>	<i>96 500 euros</i>
<i>Subventions d'équipement :</i>	<i>238 676 euros</i>
<i>Emprunts et dettes assimilés (BFT) :</i>	<i>793 860 euros</i>
<i>Emprunt :</i>	<i>1 221 825 euros</i>
<b><i>Total recettes investissement :</i></b>	<b><i>2 874 348 euros</i></b>

*En dépenses :*

<i>Dettes (part capital) :</i>	<i>169 643 euros</i>
<i>Opérations ligne trésorerie :</i>	<i>793 860 euros</i>
<i>Bâtiments (grosses réparations):</i>	<i>334 098 euros</i>
<i>Bâtiments (pôle enfance – APCP n°1) :</i>	<i>1 228 065 euros</i>

<i>Urbanisme :</i>	<i>64 600 euros</i>
<i>Voirie (APCP n°2 - pave et gros entretien):</i>	<i>136 482 euros</i>
<i>Voirie (équipements services techniques) :</i>	<i>56 100 euros</i>
<i>Culture :</i>	<i>1 500 euros</i>
<i>Matériel pôle enfance :</i>	<i>50 000 euros</i>
<i>Divers (dont matériel informatique) :</i>	<i>10 000 euros</i>
<i>Opérations d'ordre :</i>	<i>30 000 euros</i>
<b><i>Total dépenses investissement :</i></b>	<b><i>2 874 348 euros</i></b>

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les recettes et dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2016.**

**f) Vote du budget annexe 2016 du Hameau du Lavoir.**

**Résultats 2015 :**

*Section de fonctionnement :*

Résultat de l'exercice reporté :	804 280,85 euros
Dépenses de fonctionnement 2015 :	633 186,94 euros
Recettes de fonctionnement 2015 :	365 405,84 euros
Résultat de l'année :	- 267 781,10 euros
Résultat global de fonctionnement :	536 499,75 euros

*Section d'investissement :*

Résultat de l'exercice reporté :	- 618 165,03 euros
Dépenses d'investissement 2015 :	253 811,18 euros
Recettes d'investissement 2015 :	618 165,03 euros
Résultat de l'année :	364 353,85 euros
Résultat global d'investissement :	- 253 811,18 euros

Soit un résultat global excédentaire de : 282 688,57 euros

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les résultats du budget annexe 2015 du Hameau du Lavoir.**

### **Budget primitif 2016 :**

*Le budget annexe 2016 s'équilibre en fonctionnement :*

*En dépenses : 1 811 028 euros*  
*En recettes : 1 811 028 euros*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les recettes et dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif annexe du Hameau du Lavoir 2016.**

*Le budget annexe 2016 s'équilibre en investissement :*

*En dépenses : 983 553 euros*  
*En recettes : 983 553 euros*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les recettes et dépenses de la section d'investissement du budget primitif annexe du Hameau du Lavoir 2016.**

## **IV - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **1) Commission affaires sociales :**

Mme RUAULT, Adjointe, présente le compte rendu de la commission affaires sociales qui s'est réunie le 12 janvier dernier.

La commission a travaillé sur la mise en place, par le biais du CCAS, et avec la participation de bénévoles du transport solidaire sur la commune.

Mme RUAULT fait ensuite un point sur le fonctionnement du CSI Chloro'fil.

Puis l'Adjointe évoque la réunion sur le fonctionnement de la cantine qui a eu lieu le 18 janvier. Elle déplore le manque de mobilisation des parents (seulement 14 familles présentes) alors même qu'il existe de réels problèmes de discipline à la cantine.

### **2) Commission culture :**

Mme FORTEL rappelle les prochains temps forts de la programmation culturelle :

- Le 7 février à 15h : concert de l'orchestre harmonique à Tessallis ;
- Le 14 février à 17h : « Les banquettes arrières » à Tessallis.

L'adjointe à la culture informe le conseil que la prochaine fête de la musique aura lieu le vendredi 17 juin. Les travaux dans le centre bourg devront être pris en compte dans l'organisation de ce bel évènement.

## **V- QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire informe que les élus sont conviés ce vendredi à partager la galette au foyer des jeunes.

Le Conseil Municipal est également invité à la soirée de remerciements du Téléthon qui aura lieu le vendredi 12 février à 20h30 au Cercle St Louis.

Mr le Maire informe également que les élus, tout comme les associations futures résidentes du pôle enfance vont être sollicités prochainement afin de trouver un nom pour cette nouvelle structure.

Pour des raisons de procédure administrative liée au marché pour les prochains travaux du carrefour du Palnay, le Conseil municipal du 11 avril est décalé au mardi 19 avril 2016 à 19h30.

**Prochain Conseil municipal : le lundi 8 février à 19h30.**